



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

COMPTE RENDU de la COMMISSION QUALITE DES MILIEUX ET BIODIVERSITE du 14 septembre 2011

Présents :

Élus/Collectivités :

Françoise CLOTEAU – Communauté de Communes du Sud Grenoblois
Arnaud CALLEC - Conseil Général de l'Isère
Renée BROUET – Mairie de Champ sur Drac

Acteurs économiques :

Solène BERNASCONI – Arkema Jarrie
Bernard GIROUSSE - CCI de Grenoble
Anne CATALON - Syndicat Intercommunal de la Région Grenobloise
Yves FRANCOIS – Chambre d'agriculture de l'Isère

Associations/experts :

Pierre VERNET – UFC Que Choisir
Aurélie DESSEIN, Marion DAOLIO, Francis MENEU, Michel POURCHET, François SAUTEREY –
FRAPNA
Rémy TOURON – Agence de l'Eau
Romain CHARTIER - BRGM

État/administration :

Bernard PIOT - Agence Régionale de Santé
Guillaume WEBER - DREAL
Lise TORQUET - DREAL

Excusés :

CLE SAGE Drac-Romanche
CLE SAGE Bièvre Liers Valloire
Région Rhône-Alpes
DDT
UDIMEC

Absents :

La Métro
Envirhonalp
CHSCT Perstorp
CHSCT Arkema

Après un tour de table, Lise TORQUET indique que la réunion de ce jour est consacrée à la mise en place de la commission « Qualité des Milieux et Biodiversité » et rappelle les principales étapes de la création du SPPPY.

Le SPPPY est une instance collégiale de concertation sur l'environnement et les risques fonctionnant selon les principes de gouvernance du Grenelle qui regroupe les cinq collèges socio-professionnels suivants :

- acteurs économiques – associations/experts – élus/collectivités territoriales – État/administrations – représentants des salariés.

Il existait déjà dans le département plusieurs instances de ce type, notamment le CIRIMI¹, qui travaillait uniquement sur les risques industriels majeurs, et le comité de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Le principe était de créer une instance permettant d'élargir la réflexion à d'autres types d'activités et de nuisances.

C'est à l'issue d'une réunion présidée par Chantal Jouanno, alors secrétaire d'État à l'écologie, qui s'est tenue à la préfecture le 16 mars 2009, que celle-ci a annoncé la création d'une structure permanente de concertation de type SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels) sur la région grenobloise.

Le Y symbolise à la fois la volonté d'élargir la réflexion à des activités autres qu'industrielles, et la forme du territoire géographique concerné (voir ci-dessous).

Le SPPPY est le quinzième SPPPI de France et le deuxième de Rhône-Alpes. En effet, le SPIRAL² existe depuis plus de 20 ans sur Lyon.

La co-présidence du SPPPY est assurée par M. le préfet de l'Isère et M. le député Michel Issindou. Le périmètre de travail est le périmètre du SCOT³ de la région urbaine de Grenoble (RUG), celui-ci pouvant être étendu en fonction des actions à mettre en place. Notamment, des actions communes avec le SPIRAL pourront être proposées.

Le SPPPY est constitué d'une commission plénière composée de 53 membres/personnes ressources issus des cinq collèges et de cinq commissions thématiques :

- risques majeurs – qualité des milieux/biodiversité – air/énergie/climat – santé environnement – aménagement du territoire et économie durables.

Chaque commission est présidée ou co-présidée par un ou plusieurs de ses membres.

L'arrêté préfectoral officialisant la création du SPPPY a été signé le 29 juillet 2011.

La première réunion de la commission plénière aura lieu en Préfecture le 21 novembre à 15h00 en présence des deux co-présidents, Monsieur le Préfet et Monsieur Issindou et du directeur régional de la DREAL, M. Philippe LEDENVIC. Elle permettra de lancer officiellement le SPPPY dans son ensemble. Des invitations officielles seront envoyées aux membres du SPPPY dans les prochains jours.

1. Constitution de la commission et désignation du président

Constitution de la commission

Françoise CLOTEAU s'interroge sur sa désignation au sein de cette commission par l'EPSCOT (Établissement Public du SCOT) alors qu'elle n'est pas membre du Comité Syndical de l'EPSCOT. Elle s'étonne que les intercommunalités n'aient pas été directement contactées.

Lise TORQUET rappelle qu'au sein du périmètre de la région grenobloise, il existe 13 établissements publics de coopération intercommunale. Afin de respecter l'équilibre numérique des collèges de la commission plénière qui sont composés chacun de 10 ou 11 membres, les co-présidents du SPPPY

1 Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère
2 Secrétariat Permanent pour la prévention des pollutions et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise
3 Schéma de Cohérence Territoriale

ont proposé à monsieur le président de l'EPSCOT de nommer 5 représentants des secteurs les plus concernés. Ils lui ont notamment suggéré de désigner des représentants des secteurs correspondant à la Métro, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, le Grésivaudan et le Voironnais.

Lise TORQUET précise toutefois que du fait de la souplesse de fonctionnement du SPPPY, d'autres élus ou agents des intercommunalités pourront être impliqués dans les différentes commissions techniques si nécessaire.

D'autre part, la commission a été constituée en impliquant tout d'abord les membres des travaux préparatoires puis les volontaires qui se sont fait connaître par le biais du questionnaire diffusé aux participants du colloque de création du SPPPY.

Plusieurs personnes du monde scientifique se sont portées volontaires mais afin de ne pas déséquilibrer les collègues, Lise TORQUET précise qu'elle a fait le choix de ne pas toutes les inviter pour l'instant.

Jean Dominique CREUTIN (Groupement d'Intérêt Scientifique Envirhonalp), a été invité du fait de son implication durant le colloque, sans retour.

Il est proposé malgré cela de maintenir pour l'instant le GIS Envirhonalp en tant que membre de la commission.

Monsieur SAUTEREY a été invité sur les conseils de la FRAPNA.

Aurélié DESSEIN remarque que les salariés ne sont pas représentés.

Lise TORQUET précise que MM. CESARONI (CHSCT Perstorp) et VESSIERE (représentant salarié de l'entreprise Arkema), ont été invités, sans retour de leur part.

Mme CLOTEAU souhaite que la liste des membres des autres commissions lui soit transmise.

Aurélié DESSEIN se félicite que les commissions techniques soient maintenues telles que prévues lors des travaux préparatoires et rappelle l'importance des enjeux sur les milieux naturels sensibles. Elle indique que la composition de la commission lui semble satisfaisante et précise que la transversalité entre les travaux des différentes commissions a été identifiée comme un point important dès le début des réflexions. Elle pose la question de la manière dont pourra se faire l'échange d'informations entre les commissions. Notamment, la question avait été posée de diffuser l'ensemble des comptes-rendus à l'ensemble des membres des différentes commissions.

Lise TORQUET indique qu'un site internet est en cours de réalisation. Il devrait être opérationnel en 2012. Il permettra de mettre en ligne l'ensemble des documents et notamment les comptes-rendus et présentations faites dans les différentes commissions et groupes de travail.

Concernant la fréquence des réunions, les membres s'accordent sur un rythme de 2 à 3 réunions par an.

Francis MENEU souhaite que la commission plénière soit le lieu de synthèse de tous les travaux, un lieu de concertation où seront définis des objectifs opérationnels clairs. Il souhaite qu'elle clarifie le rôle du SPPPY par rapport aux compétences des différents acteurs, notamment concernant l'impact des nuisances.

Aurélié DESSEIN complète le propos en posant la question de la définition de critères de choix et d'arbitrage des actions.

Lise TORQUET précise que le SPPPY fonctionne de manière consensuelle plutôt qu'avec des critères de priorité très établis. Elle rappelle également que le SPPPY fonctionne sur le principe du volontariat et le souhait d'avancer et de travailler ensemble sur un thème donné.

Désignation du président (ou co-présidents)

Lise TORQUET propose aux membres présents de nommer un président pour cette commission.

Les représentants de la FRAPNA et Françoise CLOTEAU se proposent pour une co-présidence, puisque leur association pendant les travaux préparatoires avait bien fonctionné.

La co-présidence Françoise CLOTEAU / FRAPNA est actée par les membres de la commission.

2. Mode de fonctionnement et thèmes d'actions prioritaires

(voir le diaporama)

Les échanges et réflexions du groupe de travail préfigurateur de la commission Qualité des milieux et biodiversité ont permis d'identifier les premières pistes de travail suivantes :

- Faciliter l'accès aux données et aux résultats d'analyse, contribuer aux besoins de formation et d'information associés, y compris pour la population salariée
- Réfléchir et informer sur l'homogénéisation des outils et protocoles de mesure
- Mettre à disposition les résultats des campagnes RSDE⁴ et faciliter leur appropriation par différents publics
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques environnementales (chartes, formations, informations...)
- Travailler sur la résorption des pollutions lumineuses
- Contribuer à la diffusion de l'information sur les aides environnementales
- Contribuer à la résorption des décharges sauvages : état des lieux, accompagnement, formation...
- Travailler sur la question de l'assainissement collectif (sur la base de l'exemple d'Aquapole zone propre)
- Contribuer à améliorer la connaissance de l'état des milieux

D'autres sujets ont été débattus lors du colloque. Il s'agit :

- des phytosanitaires : connaissance, information, alternatives crédibles,
- de l'importance des suivis milieux sur le long terme,
- des substances émises par le milieu hospitalier : caractérisation, effets,
- de la connaissance de la biodiversité, notamment en milieu urbain,
- des plantes invasives et de leurs effets sur la biodiversité,
- du partage de la connaissance scientifique.

Pour les travaux de cette commission, les difficultés qui sont susceptibles de se présenter sont liées à :

- des objectifs ambitieux, qui présentent un risque de difficultés à avancer et à trouver les leviers d'action au niveau local,
- une priorisation nécessaire des pistes de travail,
- une articulation à trouver avec les autres commissions (aménagement, air, santé...),
- le financement des actions.

Concernant ce dernier point, le sujet sera évoqué lors de la plénière.

Arnaud CALLEC informe les membres de la commission que le Conseil Général, dans le cadre de sa politique « Espaces naturels sensibles », a créé un pôle de recherche sur la biodiversité dont l'une des priorités est la connaissance de la qualité des sols.

Dans ce cadre, chaque année un appel à projets est lancé avec possibilité de financement de l'ordre de 12000 € par an, reconductible 1 an, soit 24000€ pour 2 ans.

Le budget global est d'environ 80000€ par an, soit une possibilité de financer une dizaine de projets chaque année.

L'appel à projets est généralement fait en janvier et les décisions de financement sont prises en mars.

Dans le cadre de l'appel d'offre 2011, les travaux de recherches financés ont été conduits par le laboratoire d'écologie alpine. Ils ont porté sur l'identification et la connaissance de la pollution par les métaux sur les espaces naturels sensibles, avec comparaison de deux sites (tourbières de l'Herretang et marais de Monfort).

Yves FRANCOIS demande des précisions sur les notions d'espace naturel sensible et de qualité des sols.

Sur la notion d'espace naturel sensible, M. CALLEC précise qu'il peut s'agir d'espaces plus larges, comme les réserves naturelles régionales par exemple. Concernant la notion de qualité des sols, il s'agit de la qualité physique, chimique et microbienne.

Il est convenu que M. CALLEC transmette l'appel d'offre 2011 aux membres de la commission par le biais du secrétariat du SPPPY.

M. CALLEC précise également que le Conseil Général est intéressé par la capitalisation des données et l'accès aux informations.

En matière de faune le Conseil Général finance la base de données FAUNISERE (vertébrés et démarche sur les invertébrés en cours). Cette base de donnée participative concerne chaque commune de l'Isère. Les informations sont validées par des experts.

Un pôle « Flore » régional est en cours de mise en place, piloté par les conservateurs botaniques aux niveaux national, alpin et dans la zone du Massif Central. Des travaux sont également en cours pour la création d'un référentiel des habitats naturels.

Un état des lieux communal a été mené dans le cadre des travaux de l'association Gentiana sur la présence des plantes invasives, notamment l'ambrosie et la renouée du Japon qui progressent en Isère. Les services des routes travaillent également sur cet aspect.

Sur cette question, le besoin porte aujourd'hui sur la diffusion et la promotion des bonnes pratiques. Il s'agit de publier un document de référence, en s'inspirant également de l'expérience étrangère.

Françoise CLOTEAU et Renée BROUET soulignent le besoin de connaissance et de formation pour les personnes qui manipulent les plantes invasives, notamment au niveau des communes.

Francis MENEU souhaite revenir sur le manque d'historique concernant les données de pollution et les problèmes liés à la désindustrialisation. Il estime que ce sont des éléments prioritaires pour cet atelier.

Bernard GIROUSSE indique que sur la question de la biodiversité en ville, un travail a été réalisé en amont avec La Métro sur la restauration de la nature en ville. Cette question a trait également aux problématiques d'aménagement.

Rémi TOURON précise qu'en fonction des actions qui seront menées, il devra faire appel à d'autres personnes ressources au sein de l'Agence de l'Eau.

Concernant les campagnes RSDE, une première série de résultats permettant de caractériser les principaux effluents industriels sera disponible d'ici la fin de l'année.

Certaines études technico-économiques sont déjà réalisées.

La démarche doit à présent être complétée par des arrêtés envers les collectivités.

Lise TORQUET rappelle qu'une action d'information sur les campagnes RSDE avait en effet été

envisagée lors des travaux préparatoires, et propose de maintenir cette action au programme des travaux de cette commission.

Rémi TOURON ajoute qu'une thèse est engagée sur l'effet des rejets de la Métro sur l'Isère. Concernant les rejets hospitaliers, il indique l'existence d'un projet de caractérisation en vallée d'Arve.

Solène BERNASCONI souligne l'intérêt des différents sujets évoqués et le besoin de se mettre à niveau du public. Sur la campagne RSDE, la DREAL et l'Agence de l'Eau sont destinataires des résultats mais il va falloir s'interroger sur la façon de communiquer vers le public.

Sur les aspects liés à la connaissance des milieux, elle rappelle l'existence de l'étude « 3 zones à la loupe » et s'interroge sur l'articulation avec la commission Air.

D'autre part, elle informe les membres que l'établissement Arkema de Jarrie a engagé une réflexion sur la biodiversité et les plantes invasives et envisage de se rapprocher des communes pour échanger sur les bonnes pratiques.

Enfin, elle demande comment s'imbriquent les actions menées par la CLE⁵ du SAGE⁶ DRAC ROMANCHE et le SPPPY. Notamment, des travaux ont été engagés sur la partie sols et eaux souterraines dans le cadre des travaux de la CLE.

Lise TORQUET confirme que la CLE est bien un acteur incontournable dont il sera impossible de se passer pour la suite des travaux. La CLE s'est impliquée dans les travaux préparatoires du SPPPY, mais a toutefois informé récemment Lise TORQUET qu'en raison de la mise en révision du SAGE, elle aurait désormais peu de temps à consacrer aux réunions du SPPPY, bien qu'elle souhaite rester partenaire.

Lors de cet échange, la représentante de la CLE a indiqué qu'il n'y aurait a priori pas de difficultés pour mettre à disposition les résultats des études et travaux réalisés.

Aurélié DESSEIN pose la question de l'articulation avec les CLIC⁷.

Lise TORQUET rappelle qu'en Isère, le SPPPY assure le secrétariat des CLIC.

Ces instances ne traitent aujourd'hui que des thèmes liés à la prévention des accidents majeurs dans les établissements industriels classés Seveso seuil haut, avec un champ d'action limité réglementairement.

Yves FRANCOIS précise que concernant la thématique qualité des sols, il est important de développer la connaissance sur la microbiologie des sols. Il précise l'existence d'un volet agricole dans le cadre des recherches du Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (RMQS).

Au niveau national, un projet intitulé CASDAR, représentant un million d'euros, est en cours jusqu'en 2014. L'objectif est de mettre en place des indicateurs biologiques de qualité des sols et de les valoriser grâce à des processus d'information et de formation des agriculteurs, en vue d'une modification des pratiques.

Le sujet relatif aux méthodologies de traitement des sols est également un point important.

Lise TORQUET rappelle aux membres que les SPPPI ont initialement vocation à traiter des problématiques industrielles mais qu'il a été acté lors des travaux préparatoires la volonté de s'intéresser à d'autres secteurs d'activité au sein du SPPPY. C'est pourquoi la participation de la chambre d'agriculture à la présente commission est intéressante et appréciée.

3. Projet d'expertise de la qualité des milieux dans le sud-grenoblois et PRSE2 - premiers échanges

- Projet d'expertise milieux (voir document FRAPNA distribué en séance)

Michel POURCHET ne souhaite pas entrer dans le détail du document remis et invite les participants à en prendre connaissance à tête reposée. Il précise qu'il s'agit d'une première proposition de la FRAPNA pour la réalisation d'une étude sur la qualité des milieux dans la zone du sud-grenoblois. Cette proposition a été établie dans l'objectif d'élargir les réflexions sur un secteur concerné par différents types d'activités, notamment des activités industrielles. Il rappelle que l'étude citée antérieurement par Mme BERNASCONI (« 3 zones à la loupe ») était relativement limitée en ce qui concerne les polluants étudiés et les voies de transfert (notamment les voies « Ingestion de sols et de végétaux » n'ont pas été prises en compte).

Enfin, il évoque le manque de connaissance concernant l'historique des émissions dans les sols.

5 Commission Locale de l'Eau

6 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

7 Comités Locaux d'Information et de Concertation

- Projets d'études de zone du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2)

Guillaume WEBER informe les membres de la commission de la finalisation prochaine du PRSE2.

Trois ateliers ont été créés concernant :

- 1 - l'air intérieur,
- 2 - l'eau,
- 3 - l'air extérieur (atelier plus en lien avec la commission milieux, puisque c'est dans cet atelier qu'a été discutée la qualité des milieux).

1400 personnes ont été invitées, et 140 personnes ont participé aux trois ateliers thématiques qui ont abouti à un projet de douze fiches actions, correspondant à trente actions et soixante-seize mesures.

Un des projets de fiche concerne la réalisation d'études de zones (fiche 2, action 6, mesure 11).

Une première étude a été lancée en mai 2011 sur le secteur de Roussillon, avec trois phases de réalisation typiques :

- photographie des milieux,
- identification des milieux et des zones pour lesquels les éléments sont insuffisants et nécessitent des données complémentaires,
- identification des mesures de gestion nécessaires en fonction de la qualité des milieux.

Le PRSE2 a identifié la nécessité d'une étude de zone sur le Sud Grenoblois.

Le plan sera soumis à l'approbation du Groupe Régional Santé Environnement (GRSE - structure décisionnaire composée des cinq collèges) lors de sa réunion prévue le 29 septembre. Il devrait être approuvé d'ici fin octobre.

La DREAL dispose de budgets importants pour participer au lancement des études, mais un co-financement est souhaité afin de garantir un consensus sur la méthode, les objectifs et les résultats.

Par ailleurs, Guillaume WEBER note qu'au regard d'autres études de zones déjà engagées, le lancement de cette action du PRSE devrait permettre de répondre en grande partie aux attentes exprimées par la FRAPNA dans son document. Les particularités de la proposition de la FRAPNA concernent l'accent mis sur la qualité des sols et des sédiments, et le volet biodiversité.

En ce qui concerne la biodiversité des sols, il précise qu'elle est prise en compte dans les protocoles du GIS Sols, qui sont reconnus au niveau européen.

Il ajoute que dans le cadre de l'action 1 du PRSE, des études de caractérisation du bruit de fond géochimique sont prévues et seront calées sur les protocoles du GIS Sols.

Solène BERNASCONI souligne qu'il est très important que les différents acteurs s'accordent sur l'étendue et les objectifs de cette étude, et en premier lieu sur le périmètre.

Romain CHARTIER pose la question de l'articulation avec les autres commissions, et notamment avec la CLE qui est un acteur incontournable. Il attire l'attention des participants sur la nécessité de se décider très rapidement sur l'orientation des travaux.

Il précise également que les travaux actuels du BRGM de reprise des inventaires historiques urbains et régionaux ne seront disponibles qu'en 2014, ce qui risque de poser un problème de compatibilité de délais.

Aurélien DESSEIN et Francis MENEU posent la question du financement du travail bénévole et associatif en rappelant l'implication de la FRAPNA en tant que partenaire au sein du SPPPY.

Pierre VERNET abonde dans ce sens et réserve à cette condition la participation de l'UFC Que Choisir à cette étude.

Lise TORQUET suggère que cette question soit abordée lors de la réunion de la commission plénière.

Elle indique que l'inscription de la réalisation d'une étude de zone sur le sud-grenoblois dans le PRSE constitue une opportunité qui permettrait d'engager rapidement les réflexions sur une action jugée prioritaire par certains des membres présents.

Après consultation, elle prend acte de l'accord des participants sur le lancement d'une étude sur la qualité des milieux dans le sud-grenoblois et propose la mise en place d'un groupe de travail collégial chargé du pilotage de cette étude.

Elle précise que l'INERIS a élaboré un cahier des charges type pour ces études de zone et indique qu'il sera diffusé aux membres volontaires pour faire partie du comité de pilotage de l'étude.

Un appel à candidature pour ce groupe de travail est lancé.

La FRAPNA et l'établissement Arkema de Jarrie se portent d'ores et déjà candidats.

Les candidatures sont à faire parvenir par messagerie électronique aux adresses suivantes :

secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

lise.torquet@developpement-durable.gouv.fr

daniele.pellegrino@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier à l'adresse postale ci-dessous :

Secrétariat du SPPPY

DREAL Rhône-Alpes – Unité territoriale de l'Isère

44, avenue Marcelin Berthelot

38030 Grenoble cedex 2

La première réunion du comité de pilotage est fixée au **jeudi 3 novembre 2011 à 9h30 à la DREAL à Grenoble.**